

# USURPATION D'IDENTITÉ ET PUBLICITÉS FRAUDULEUSES

OPC



AMF

L'Office de la protection du consommateur (OPC) s'allie à l'Autorité des marchés financiers (AMF) afin d'intervenir contre l'usurpation d'identité et les fausses publicités qui en découlent, notamment celles générées à l'aide de l'intelligence artificielle.

1

La personne qui constate que son identité a été usurpée, tout comme le consommateur floué par une publicité frauduleuse, pourront **porter plainte** à l'OPC.



2

La plainte sera traitée de façon **prioritaire**. S'il est question de produits financiers, l'OPC fera le lien avec l'AMF.



3

Le président de l'OPC et le président-directeur général de l'AMF disposeront d'un nouveau pouvoir d'ordonnance. Ainsi, ils pourront, tout comme le ferait un tribunal, **ordonner** à une personne ou une entreprise **que cesse l'utilisation** de l'image ou de l'identité d'une personne sans son consentement, par exemple dans une publicité frauduleuse.



4

Si l'ordonnance n'est pas respectée, elle pourra être déposée à la **Cour supérieure** et le contrevenant pourrait ultimement être accusé d'outrage au tribunal, ce qui est passible d'une peine d'emprisonnement.



## Sanctions et poursuites



En parallèle, l'Office de la protection du consommateur pourra continuer d'imposer des **sanctions administratives pécuniaires**.

Le contrevenant s'expose aussi à des **amendes** pouvant s'élever à :

- un maximum de **62 500 \$** pour une personne physique ;
- un maximum de **125 000 \$** pour une entreprise ou **5 % du chiffre d'affaires mondial de l'exercice précédent** dans certains cas.

## Recours du consommateur



À l'aide d'outils fournis par l'Office, le consommateur floué pourra exercer des recours civils pour **tenter de récupérer l'argent** qu'il a perdu en succombant à une publicité frauduleuse : mise en demeure, dépôt d'une demande au tribunal, etc.

Suivez les étapes :

[Québec.ca/régler-problème-commerçant](https://quebec.ca/regler-probleme-commerçant)

N.B. Les victimes d'usurpation d'identité ou de fraude sont également invitées à porter plainte à la police et au Centre antifraude du Canada.